

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2004**

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2004

En notre qualité de commissaire aux comptes du FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2004 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

Les charges d'exploitation telles que présentées au 31.12.2004 ont inclus une provision au titre des honoraires du commissaire aux comptes à concurrence de 570 DT. Une charge supplémentaire au titre de ces honoraires estimée au 31.12.04 à 2 730 DT est non encore comptabilisée.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-12-2004, tels qu'annexés au présent avis.

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

BILAN ARRETE AU 31-12-04

(Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2004
	ACTIF		
AC1-	Portefeuille-titres		236 249
	Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	154 429
	Obligations et valeurs assimilées	4.2	81 820
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		76 736
	Disponibilités		76 736
AC3-	Créances d'exploitation	4.3	357
	TOTAL ACTIF		313 342
	PASSIF		
PA1-	Opérateurs créditeurs		5 770
PA2-	Autres créditeurs divers		1 164
	TOTAL PASSIF		6 934
	ACTIF NET		
CP1-	Capital	4.4	308 260
CP2-	Sommes capitalisables		-1 852
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		4 774
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		-6 626
	ACTIF NET		306 408
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		313 342

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-04 au 31-12-04	Période du 01-01-04 au 31-12-04
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.5	780
	Revenus des actions et valeurs assimilées	0	3 077
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	780	3 188
PR2-	Revenus des placements monétaires	12	39
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	792	6 304
	Charges de gestion des placements	4.6	-2 449
	REVENU NET DES PLACEMENTS	-1 657	-1 344
	Autres charges	4.7	-746
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 403	-3 799
	Régularisation du résultat d'exploitation	-1 678	-2 828
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE	-4 081	-6 627
	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 678	2 828
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 238	-8 412
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 184	12 665
	Frais de négociation	-288	-764
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	-10 745	-310

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-04 au 31-12-04	Période du 01-01-04 au 31-12-04
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-10 745	-310
Résultat d'exploitation	-2 403	-3 799
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-11 238	-8 412
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3 184	12 665
Frais de négociation	-288	-764
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	99 977	203 924
a / Souscriptions	205 717	386 516
Capital	186 081	352 947
Régularisation des sommes capitalisables	19 636	33 569
b / Rachats	-105 740	-182 592
Capital	94 051	163 831
Régularisation des sommes capitalisables	11 689	18 761
VARIATION DE L'ACTIF NET	89 232	203 614
ACTIF NET		
en début de période	217 177	102 795
en fin de période	306 409	306 409
NOMBRE D' ACTIONS		
en début de période	196	100
en fin de période	287	287
VALEUR LIQUIDATIVE	1 067,627	1 067,627
TAUX DE RENDEMENT	-14,47%	-1,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2004

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie est de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.04 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture

précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.04 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste est analysé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût	Valeur au	% actif
Titres OPCVM				
ARABIA SICAV	62	3 248	3 307	1,08%
AXIS TERSORERIE SICAV	106	11 124	11 325	3,7%
Total Titres OPCVM	168	14 372	14 632	4,78%
Premier marché				
MONOPRIX	500	13 600	15 750	5,14%
CIL	1000	15 608	17 490	5,71%
SOTETEL	1400	48 920	37 825	12,34%
TUNINVEST	3000	17 310	18 450	6,02%
BH	1000	9 200	9 195	3%
SIMPAR	300	4 845	4 803	1,57%
TUNISAIR	1500	16 725	15 784	5,15%
UBCI	1000	21 124	20 500	6,69%
Total premier marché	9 700	147 332	139 797	45,62%
Total	10 663	161 704	154 429	50,4%

4.2- Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunt obligataire société.

Désignation	Quantité	Coût	Valeur au	% actif
Emprunt d'Etat				
BTA	50	50 350	51 796	
Emprunt de sociétés				
GL 2004-1	300	30 000	30 024	9,8%
Total	350	80 350	81 820	

4.3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse au comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts courus sur comptes de dépôts	39
AFC achat et vente actions	318
Total	357

4.4- Capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 89 232 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	91 635
Variation de la part Revenu	-2 403
Variation de l'Actif Net	89 232

Les mouvements sur le capital au cours de la période du quatrième trimestre 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2004

Montant :	198 218
Nombre de titres :	196
Nombre d'actionnaires :	5

Souscriptions réalisées

Montant:	186 081
Nombre de titres émis :	184
Nombre d'actionnaires nouveaux :	2

Rachats effectués

Montant:	94 052
Nombre de titres rachetés :	93
Nombre d'actionnaires sortant :	0

Capital au 31/12/2004

Montant :	290 247*
Nombre de titres :	287
Nombre d'actionnaires :	7

* Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début de période	290 247
Variation de la différence d'estimation	-8 412
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	12 664
Régularisation des sommes non distribuables	14 526
Frais de négociation	-765
Capital au 31-12-04	308 260

4.5- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-10-04 au 31-12-04	du 01-01-04 au 31-12-04
Dividendes	0	3 077
Revenu des BTA	756	3 164
Revenus des obligations de	24	24
Total	780	6 265

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AXIS CAPITAL PROTEGE FCP.

Le total de ces charges pendant le quatrième trimestre s'élève à 2 290 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	962
Rémunération dépositaire	1 487
Total	2 249

4.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel, la charge de TCL, publicité et publication et agios débiteurs.

Le total de ces charges pendant le quatrième trimestre s'élève à 746 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Redevance CMF	65
Honoraire CAC	570
Publicité et publication	101
TCL	9
Agios débiteurs	1
Total	746